

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2018

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION POUR UNE RELATION DE
CONFIANCE AVEC LE PUBLIC - (N° 1056)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 81

présenté par
M. Guerini

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 40, insérer l'article suivant:

Rétablir la division et l'intitulé suivants :

« Titre III

« Un dispositif d'évaluation renouvelé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement de la structure du texte.